



EAPS International Conference

*European Population : Variations on Common Themes*

Cracow, Poland, 11-13 juin 1997

**TRANSITIONS DE LA NUPTIALITÉ EN AFRIQUE**

Véronique HERTRICH (INED, hertrich@ined.fr)

Marc PILON (ORSTOM-CEPED, pilon@ceped.ined.fr)

Theme IX. Global Population and Development Issues

b. Questions about African Demography

Fonds Documentaire ORSTOM



010016395

1

Fonds Documentaire ORSTOM  
Cote: B\*16395 Ex: 1

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

Selon la théorie de la transition démographique, c'est par une évolution de la nuptialité que débute la transition reproductive (Landry, 1934 ; Coale, 1967 ; Chesnais, 1986 ; Tabutin, 1995). Celle-ci paraît, en effet, s'opérer en deux temps : d'abord par une restriction de la durée de vie en union (due, en particulier, à une augmentation de l'âge au premier mariage ou du célibat définitif), puis par une limitation des naissances au sein du mariage. Ces deux phases sont d'ailleurs reconnues sous les termes<sup>2</sup> de transition "malthusienne" et "néo-malthusienne", en référence à Malthus qui préconisait le mariage tardif et le célibat définitif pour freiner la croissance démographique.

Ce processus en deux temps semble bien vérifié dans la plupart des pays qui ont connu une transition de la fécondité. D'après le bilan réalisé par Chesnais (1986) au milieu des années quatre-vingt, *"dans tous les pays où existent des renseignements statistiques appropriés, le contrôle des mariages a précédé le contrôle des naissances par les couples"*. Cependant le recul de la nuptialité n'a parfois eu qu'un effet marginal sur la fécondité (Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Vimard, 1995). De plus une hausse pré-transitionnelle de la nuptialité féminine s'est produite dans différentes populations qui connaissaient un modèle de mariage tardif ou semi-tardif. Ce fut le cas en Angleterre quand, avec l'industrialisation et l'exode rural, les freins traditionnels au mariage se sont relâchés (Chesnais, 1986) mais aussi dans d'autres pays européens et en Amérique Latine (Dyson et Murphy, 1985 ; Rosero-Bixby, 1990 ; Cosio-Zavala, 1994).

Qu'en est-il pour le continent africain, à la fois de l'évolution de la nuptialité et de sa relation avec la fécondité ? Les limites (carence et imprécision) des données disponibles sur la nuptialité et le caractère très récent des changements de fécondité qui s'y opèrent (Cohen, 1996 ; Locoh et Hertrich, 1994 ; Locoh et Makdessi, 1996) font que ces questions n'ont encore été que peu traitées (Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Vimard, 1995 ; van de Walle, 1996 ; Westoff, 1992).

Alors que la troisième génération d'enquêtes démographiques et de santé (EDS ou DHS) apporte une nouvelle série de résultats, le CEPED s'est lancé dans la constitution d'une base de données informatisées réunissant les tableaux des opérations statistiques nationales (recensement et enquête) publiées sur la nuptialité et une sélection de variables de fécondité, cela pour l'ensemble des pays africains. C'est à partir de ce travail (en cours) que nous nous proposons de faire ici un premier bilan sur l'évolution de la primonuptialité à l'échelle du continent et de poser quelques jalons sur l'évolution conjointe de la nuptialité et de la fécondité. Cette dernière approche sera limitée à une sélection de pays de la partie ouest de l'Afrique : deux pays d'Afrique du Nord (Maroc et Tunisie), deux pays du Sahel (Mali et Burkina Faso) et trois pays côtiers (Sénégal, Côte d'Ivoire et Togo).

---

<sup>1</sup> Le présent travail a bénéficié de l'appui du projet de l'Action de Recherche Concertée « les transitions démographiques », lancée par l'AUPELF-UREF.

<sup>2</sup> D'après la terminologie de Coale (1967).

## I. DES ÉVOLUTIONS DIFFICILES À MESURER

Plusieurs synthèses sur la nuptialité en Afrique, et particulièrement sur l'évolution de l'âge au premier mariage des femmes, sont parues au cours des dix dernières années : Adlakha *et al.*, 1991 ; Gendreau et Gubry, 1988 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; United Nations, 1986, 1988, 1990 ; van de Walle, 1996 ; Westoff, 1992. Cependant elles présentent toutes des limites importantes sur la couverture géographique, le type de données prises en considération ou le sexe analysé. Ainsi, au moment où ils réalisaient leur synthèse sur la période 1960-1982, Ron Lesthaeghe *et al.* (1989) constataient que 5 pays d'Afrique sub-saharienne seulement disposaient de deux recensements pour aborder l'évolution de la primonuptialité, 11 pays si l'on concède à comparer les résultats de source différentes. Étienne van de Walle (1996) a récemment poursuivi l'analyse des tendances en intégrant les résultats des premières Enquêtes démographiques et de santé. Son analyse porte sur 34 pays et sur le sexe féminin seulement.

La prise en compte des indicateurs proposées par plusieurs auteurs est, quant à elle, très hasardeuse. D'une part les indicateurs retenus varient avec les auteurs. D'autre part les méthodes et les décisions adoptées pour les calculer ne sont pas homogènes<sup>3</sup>. Il n'est pas exceptionnel de trouver un écart de plus d'un an entre les estimations de l'âge moyen au mariage proposées par différents auteurs pour la même opération. Par exemple, l'âge moyen au premier mariage des femmes varie entre 16,6 ans et 18,4 ans selon la source à partir du recensement malien de 1976, et entre 21,7 ans et 23,8 ans à l'île Maurice à partir du recensement de 1983. Pour les hommes, la plage de variation va de 24,6 à 28,2 ans au Mali et de 24,7 à 27,5 ans pour Maurice...

Ce sont ces contraintes mais aussi la disponibilité d'une nouvelle série de résultats EDS qui ont motivé la constitution (actuellement en cours) d'une base de données informatisée sur la nuptialité afin d'être en mesure de suivre les changements matrimoniaux qui se jouent sur le continent africain en cette période de transition et d'évaluer leurs relations avec la fécondité.

Les données ainsi réunies restent cependant marquées par les difficultés de la collecte et leur comparabilité est entamée par les décisions adoptées par les différentes opérations. Ainsi le choix des critères retenus pour définir le mariage et reconnaître qu'un individu est marié est loin d'être évident dans des sociétés où l'entrée en union renvoie à un processus échelonné dans le temps (parfois plusieurs années) où la cérémonie sanctionnant l'union, la cohabitation et les prestations signifiant le transfert des droits sur l'épouse et sa descendance sont des étapes qui sont souvent dissociées et ne se réalisent pas toujours toutes. Le plus souvent l'enregistrement de la situation matrimoniale se fonde sur la déclaration de l'intéressé(e) et les enquêtes et les recensements restent muets sur des situations qu'il serait, du reste, bien délicat de départager. D'après van de Walle (1996), le mariage, au sens des recensements,

<sup>3</sup> Selon les hypothèses adoptées pour le calcul des indicateurs (par exemple, les âges minimum et maximum à la première union pour le calcul de l'âge moyen au premier mariage), la précision des catégories retenues (données par année d'âge ou données quinquennales par exemple) et le traitement réservé à des situations particulières (par exemple les unions consensuelles ou les situations non précisées), les indicateurs synthétiques peuvent être fort variables.

représenterait "une union relativement stable, plus ou moins admise par l'opinion publique" tandis que les EDS et les EMF privilégieraient le critère de cohabitation. Ainsi, "on court toujours le risque que les changements apparents dans le temps, lorsqu'on compare plusieurs enquêtes et recensements réalisés à des dates différentes, correspondent davantage à des changements dans les définitions implicites (de la population) ou explicites (des enquêteurs du recensement) qu'à des changements dans la réalité des choses" (van de Walle, 1996).

Abstraction faite de l'hétérogénéité des définitions du mariage, l'estimation de l'âge au mariage et de ses tendances est source de problèmes supplémentaires. Si le calcul des indicateurs du moment, à partir des informations sur le statut matrimonial par âge déclaré au moment de l'enquête ou du recensement (appelé encore méthode de Hajnal), évite les biais de la déclaration rétrospective (en particulier sur la précision de l'âge au mariage), il n'est pas pour autant exempt d'inconvénients : erreurs sur les âges à l'enquête associées à la situation matrimoniale (vieillesse des marié(e)s et rajeunissement des célibataires) et nécessité de disposer de plusieurs opérations dans le temps. Cependant, ce mode d'estimation est considéré comme le plus robuste (Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; van de Walle, 1996) et nous le privilégierons.

Pour cette communication, nous avons adopté les choix méthodologiques suivants.

**Pour l'ensemble du continent**, nous nous sommes appuyés prioritairement sur les synthèses existantes en s'efforçant de les compléter à partir des rapports disponibles. Les indicateurs fournis ont ainsi pu être calculés à partir de méthodes différentes et il convient de les considérer comme des ordres de grandeur. Les âges moyens au premier mariage ont cependant été recalculés pour les EDS car les rapports nationaux ne fournissent que les âges moyens des générations (enregistrés rétrospectivement).

Au vu des données disponibles, il a été décidé de distinguer deux périodes seulement, articulées sur l'année 1975, afin d'être en mesure de faire apparaître les schémas régionaux et leur évolution. L'opération la plus ancienne a été retenue pour la première période et l'opération la plus récente a été retenue pour la période 1975-95. Le plus souvent le premier groupe d'indice correspond aux premières opérations statistiques nationales du début des années soixante tandis que le second correspond aux recensements et enquêtes réalisées à partir de 1985 (tableau 1).

**Pour l'analyse relative aux sept pays**, l'accent a également été mis sur les données du moment mais les données rétrospectives ont cependant été prises en considération pour discuter de l'évolution conjointe des relations de la nuptialité et de la fécondité. Les individus en union informelle (unions libres, consensuelles, ...) ont été classés avec les mariés. On a considéré que la proportion de célibataires à 45-49 ans mesurait le célibat définitif pour les deux sexes. L'âge minimum au premier mariage a été fixé à 12 ans pour les femmes et à 15 ans pour les hommes<sup>4</sup>. Les mêmes options ont été prises pour évaluer l'âge aux premiers

<sup>4</sup> Dans ces conditions, l'âge moyen au premier mariage se déduit des proportions de célibataires (Cx) par la formule suivante :

Femmes :  $m = (14,75 + 3,75 C_{15-19} + 5 (C_{20-24} + \dots + C_{40-44}) - 45 C_{45-49}) / (1 - C_{45-49})$

Hommes :  $m = (16,25 + 5,25 C_{15-19} + 5 (C_{20-24} + \dots + C_{40-44}) - 45 C_{45-49}) / (1 - C_{45-49})$

rapports sexuels et à la première naissance et estimer le nombre moyen d'années passées dans les différents états matrimoniaux<sup>5</sup>.

Tableau 1  
Ancienneté des opérations utilisées pour la constitution des cartes

Date de l'opération retenue	Nombre de pays
<b>Période antérieure à 1975</b>	
< 1965	30
1965-74	11
Données manquantes	13
	54
<b>Période 1975-95</b>	
1975-84	14
1985-89	9
1990-95	23
Données manquantes	8
	54

## II. ÉVOLUTION DE L'ENTRÉE EN UNION EN AFRIQUE

### 1. Des schémas régionaux marqués sur la période ancienne ...

Les données antérieures à 1975 font ressortir des schémas régionaux bien délimités<sup>6</sup> (figures 1 à 5).

L'Afrique australe se distingue à tous points de vue du reste du continent. Les hommes et les femmes s'y marient plus rarement (le célibat définitif touche plus de 5 % d'entre eux) et plus tardivement (à plus de 26 ans en moyenne pour les premiers, et plus de 20 ans et demi pour les seconds). L'écart d'âges au premier mariage entre sexes est modéré (de 4 à 5,9 ans le plus souvent).

Un même schéma semble également s'appliquer (abstraction faite des pays privés de données, en particulier l'Éthiopie et la Somalie) aux autres pays de la moitié Est de l'Afrique (de l'Égypte au Mozambique) qui se classent à un niveau intermédiaire pour l'âge moyen au premier mariage des femmes (de l'ordre de 17,5 à 18,9 ans) et des hommes (situé entre 24 et 26 ans le plus souvent). Ces pays connaissent ainsi un écart d'âges au premier mariage plus important (6 à 7,9 ans le plus souvent) que leur voisins du Sud mais cependant plus faible que celui des pays de l'Ouest.

---

L'âge médian, tel qu'il a été calculé ici, correspond à l'âge auquel la moitié de l'ensemble de la génération est mariée.

<sup>5</sup> On s'est intéressé à la période de vie féconde pour les femmes (15-49 ans) et à la période 20-29 ans pour les hommes. Les résultats ont été exprimés en proportion de la durée de vie considérée.

<sup>6</sup> Ces schémas confirment, pour l'essentiel, les analyses faites sur la seule région sub-saharienne et à un niveau plus désagrégé (région ou ethnie) par Lesthaeghe *et al.* (1989) à partir des données nationales de la période 1960-80.

1950-74

1975-95

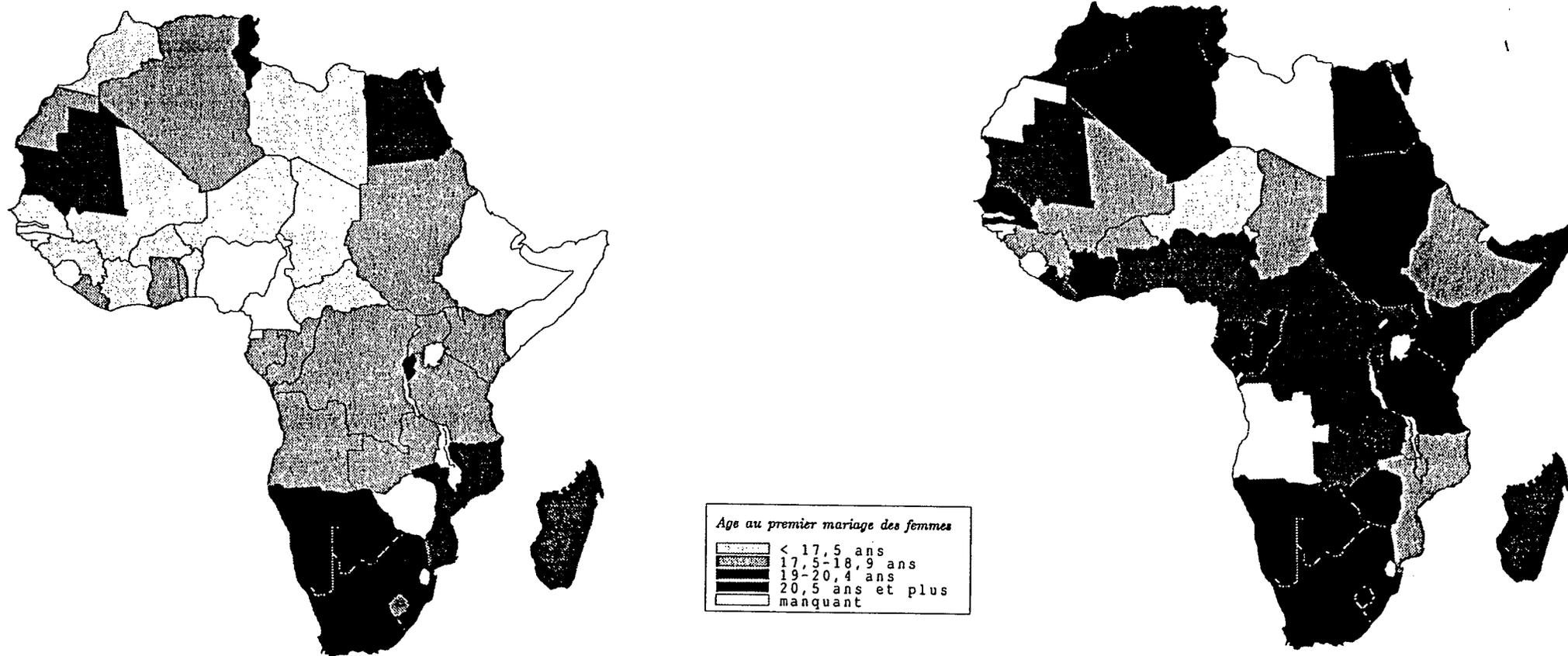


Figure 1  
Âge moyen au premier mariage des femmes selon la période

1950-74

1975-95

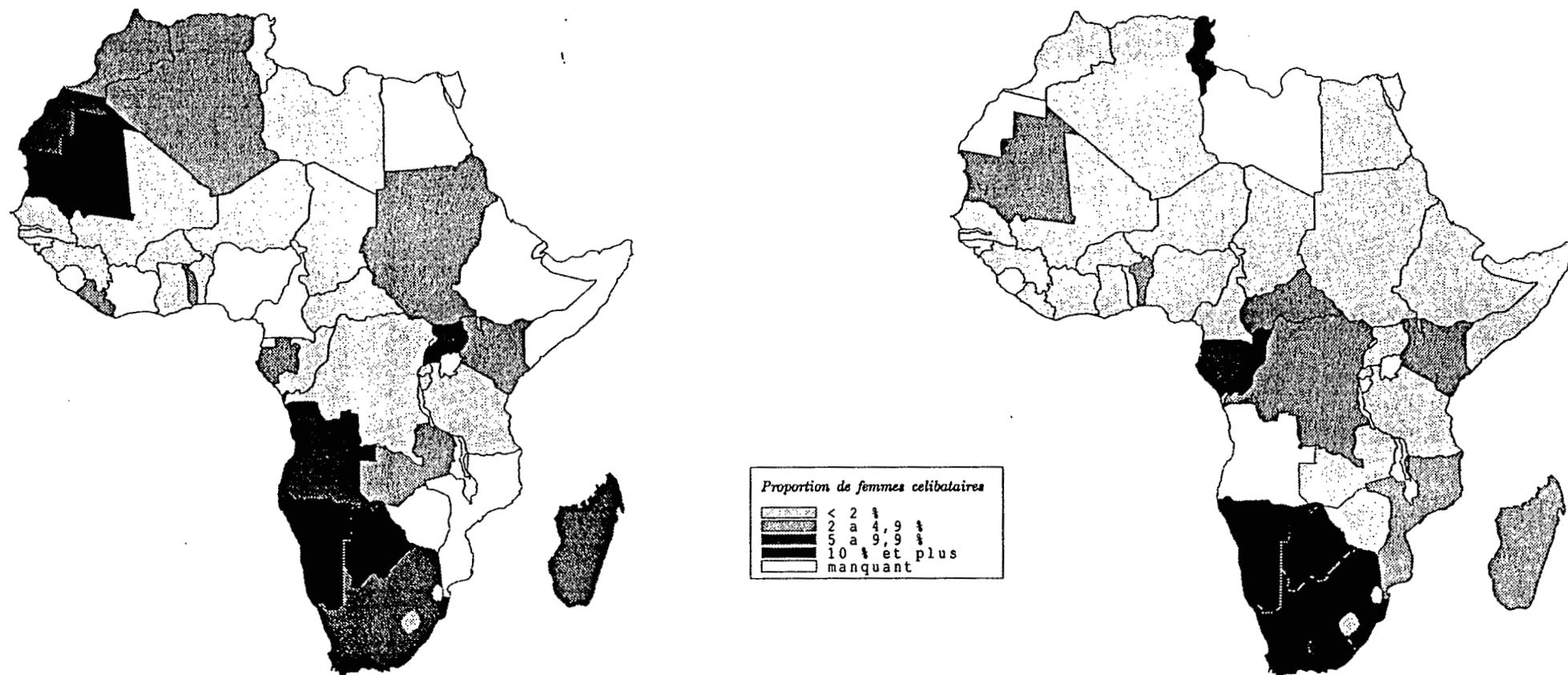


Figure 3

Proportion de femmes célibataires à 45-49 ans selon la période

1950-74

1975-95

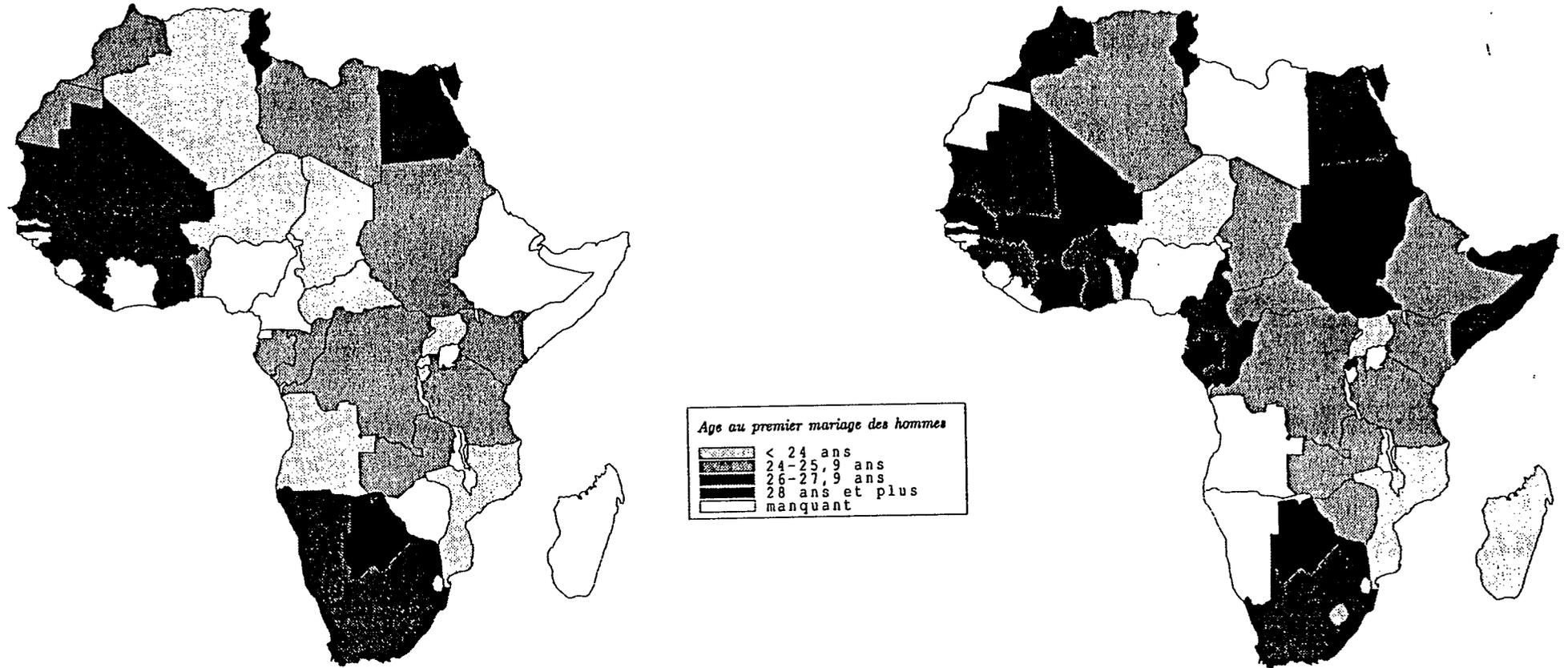


Figure 2  
Âge moyen au premier mariage des hommes selon la période

1950-74

1975-95

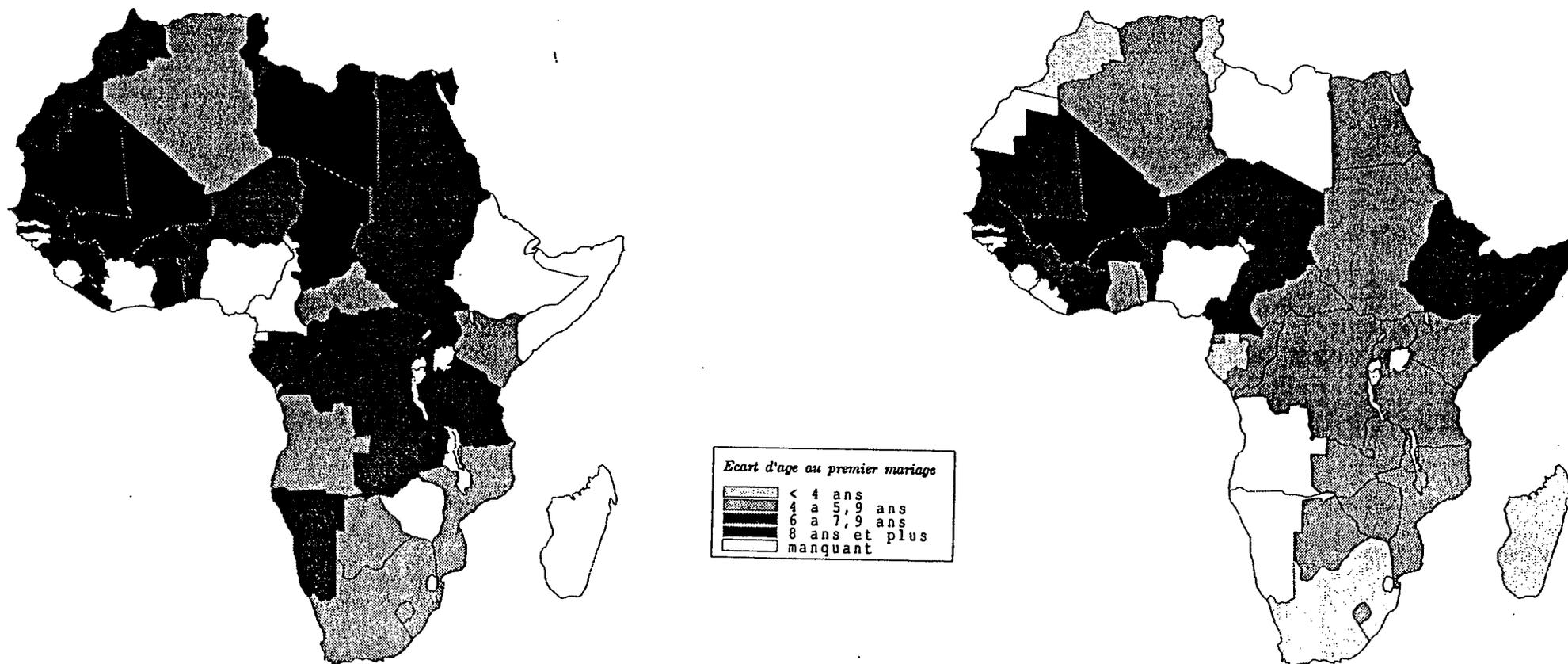


Figure 5  
**Écart d'âges au premier mariage entre les hommes et les femmes**  
(âge moyen au premier mariage des hommes - âge moyen au premier mariage des femmes)

1950-74

1975-95

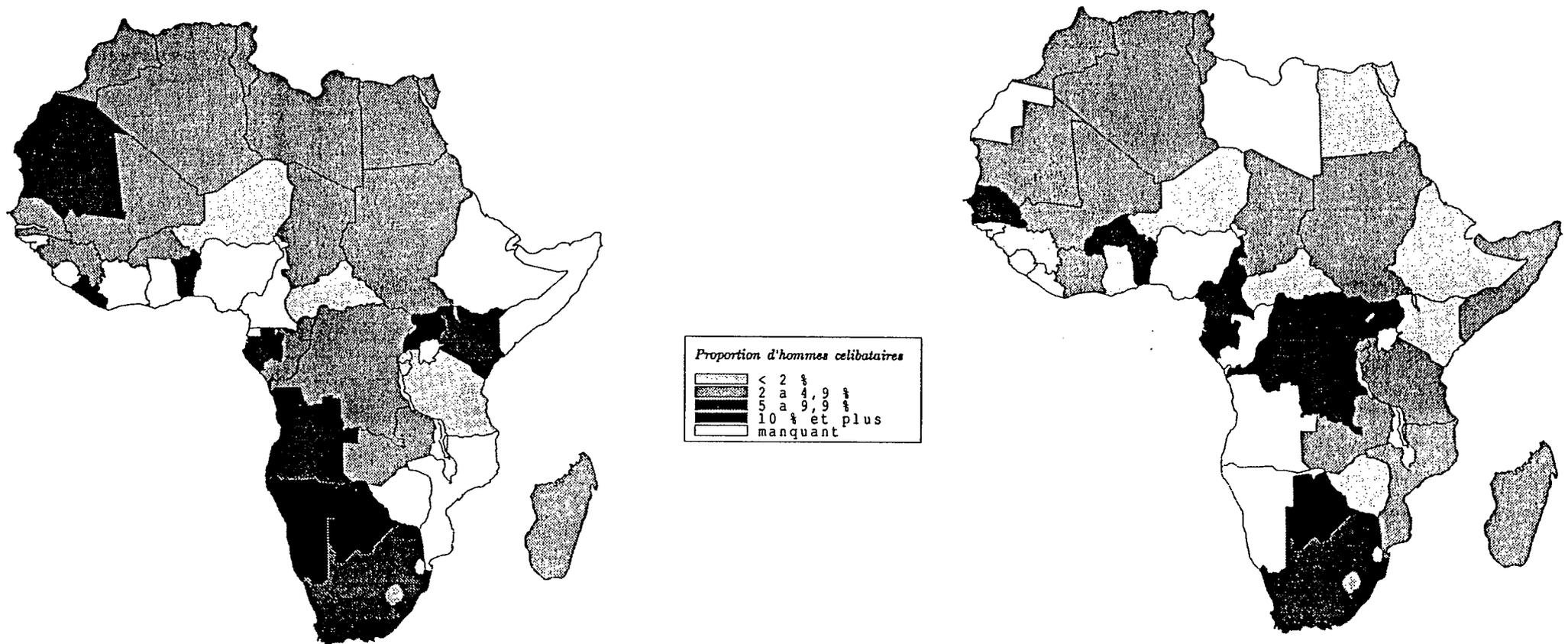


Figure 4  
Proportion d'hommes célibataires à 45-49 ans selon la période

Pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord, les différenciations liées aux différents indicateurs de nuptialité ne se recoupent pas. L'âge au premier mariage des femmes introduit une distinction Nord-Sud tandis que l'âge au premier mariage des hommes suit plutôt une ligne de démarcation Est-Ouest. Au Nord, les femmes se marient, comme dans les pays de l'Est et du Centre entre 17,5 et 19 ans le plus souvent tandis qu'elles entrent en union bien plus tôt (avant 17,5 ans) au Sud-Ouest. La fréquence du célibat définitif suit le même modèle : il est quasiment inexistant au Sud-Ouest mais n'est plus négligeable au Nord. L'âge au premier mariage des hommes est, quant à lui, particulièrement élevé dans les pays de l'Ouest (supérieur à 26 ans) alors que ses valeurs les plus basses (inférieures à 24 ans) se trouvent au Nord et au centre Ouest. L'écart d'âges (entre 5,3 et 9,2 ans) prend ainsi ses valeurs les plus élevées dans les pays de la boucle occidentale qui concilient un mariage précoce des femmes et une entrée en union tardive pour les hommes tandis que l'Afrique du Nord présente un écart déjà bien moindre (de 0,9 à 4,5 ans).

## **2. ...qui s'estompent sur la période récente**

Ces schémas régionaux n'apparaissent plus sur la période récente. La position des pays les uns par rapport aux autres est beaucoup plus mélangée et il est difficile d'y deviner une logique géographique. Un mouvement de convergence quasi-généralisé paraît bien s'être produit. Il est particulièrement net pour l'âge au mariage des femmes qui atteint, dans toutes les régions, des valeurs assez élevées, supérieures à 19 ans le plus souvent et, à deux exceptions près, jamais inférieures à 17 ans et demi. Un effacement des différences s'opère également du côté des hommes. Le modèle de mariage tardif partagé par l'Afrique de l'Ouest et du Sud se laisse à peine deviner sur la période récente. L'écart d'âges au mariage tend à s'aligner sur une moyenne de l'ordre de 4 à 6 ans. Quant au célibat définitif, il ne distingue plus guère que l'Afrique australe, pour ses valeurs élevées.

## **3. Augmentation de l'âge au premier mariage des femmes et resserrement de l'écart d'âges au mariage entre sexes**

Ce mouvement de convergence est allé de pair avec une augmentation quasi-généralisée de l'âge au premier mariage des femmes. Si l'on s'en tient à la comparaison entre les indicateurs retenus, seuls 4 des 37 pays disposant de la double information ont connu une diminution de l'âge au premier mariage des femmes (Cap Vert, Burundi, Comores et Mozambique) et 3 ont connu une augmentation négligeable (inférieure à 0,5 ans par décennie). L'augmentation est d'une demie-année au moins par décennie pour 80 % des pays traités et d'un an ou plus dans 43 % des cas. L'hypothèse d'une transition malthusienne associée à un report des unions paraît donc se vérifier. Cependant le célibat définitif ne participe pas au recul de la nuptialité. Au contraire, il a diminué dans bon nombre de pays (40 % des cas) alors qu'il était déjà faible dans la grande majorité d'entre eux. Sur la période récente, la plupart des pays (Afrique australe exceptée) comptent moins de 2 % de célibataires parmi les femmes âgées de 45-49 ans.

Un recul de l'âge à la première union se dessine également du côté des hommes mais il est beaucoup plus modeste. Un cinquième seulement des pays traités ont connu un accroissement d'au moins un an par décennie. Le cas le plus fréquent (38 % des cas) est celui d'une augmentation inférieure à 0,5 an par décennie. Enfin il semble y avoir eu baisse de l'âge au mariage des hommes dans 6 pays sur les 37 traités (Guinée, Togo, Comores, Mozambique, Ouganda, Lesotho). Le célibat définitif reste également faible chez les hommes, généralement inférieur à 5 %. Il n'a pas connu de mouvement univoque : il a légèrement augmenté dans la moitié des cas et régressé dans 30 % des pays.

Le contraste entre l'évolution de la primonuptialité des hommes et des femmes a conduit à un resserrement de l'écart d'âges entre les sexes dans la quasi-totalité des pays. Sur les trente pays traités, seuls le Rwanda, le Burundi (qui affichaient des écarts particulièrement faibles sur la période ancienne, respectivement de 0,8 et 2,5 ans) et le Botswana présentent une augmentation de la différence d'âges au mariage entre sexes. Sur la période récente, les deux tiers des pays ont un écart d'âges inférieur à 6 ans, contre un tiers à peine sur la période précédente.

### **III. ÂGE AU PREMIER MARIAGE ET TRANSITION DE LA FÉCONDITÉ DANS SEPT PAYS DE LA PARTIE OUEST DE L'AFRIQUE**

Dans les sept pays sélectionnés, la prise en compte de la totalité des opérations disponibles et le calcul d'indicateurs homogènes permet d'aborder avec plus de rigueur l'évolution de la nuptialité et d'envisager ses effets sur la fécondité.

#### **1. Une évolution nuancée de l'âge au premier mariage**

##### ***a. Du côté des femmes : un recul généralisé mais d'ampleur inégale selon les pays***

La tendance au recul de l'âge au premier mariage des femmes se confirme sur ces pays mais elle est d'une ampleur très variable (figure 6 et annexe).

Le changement est spectaculaire pour les deux pays d'Afrique du Nord, particulièrement bien documentés. En Tunisie comme au Maroc la proportion de femmes célibataires à 25-29 ans a triplé en moins de trente (passant de 27 % à 81 % de 1966 à 1994 en Tunisie et de 20 % à 60 % entre 1971 et 1995 au Maroc) et l'âge moyen au premier mariage des femmes y a progressé de 2 à 2,5 ans par décennie. Partant d'indicateurs proches de ceux de la région subsaharienne, ces pays connaissent aujourd'hui une nuptialité féminine bien plus tardive. Alors qu'elles se mariaient au même âge en 1960 (à 17,2 ans en moyenne), les Marocaines et les Sénégalaises ont aujourd'hui un écart d'âge au mariage de l'ordre de 7 ans.

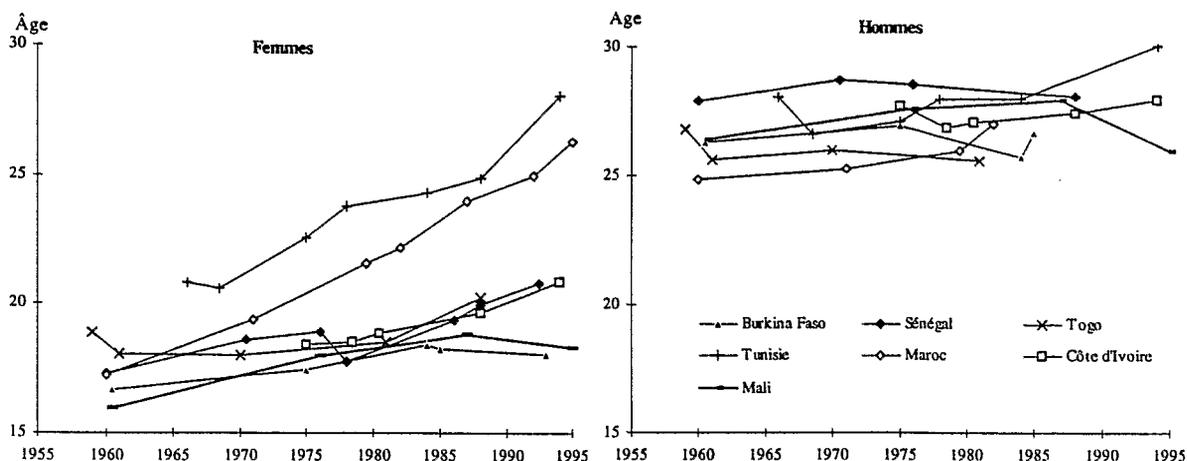


Figure 6  
 Âge moyen au premier mariage selon le sexe. Burkina Faso, Cameroun, Mali, Togo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie. (Indicateurs du moment)

En Afrique sub-saharienne, l'augmentation de l'âge au premier mariage des femmes est plus modeste et moins régulière. Elle est, au mieux, d'une année à 1,3 année en valeur décennale (cas du Sénégal, du Togo et de la Côte d'Ivoire depuis les années soixante-dix) au cours des trente dernières années, soit un accroissement deux fois plus faible que dans les deux pays nord-africains. Le mouvement est le plus net dans les pays de la côte. L'évolution est régulière (avec un seul point atypique parmi sept, celui de l'EMF 1978) pour le Sénégal qui a vu l'âge moyen au premier mariage reculer de trois ans et demi entre 1960 et 1992. Le recul de la nuptialité s'est engagé plus tardivement, au début des années 80, en Côte d'Ivoire et au Togo mais il a suivi depuis le même rythme que celui du Sénégal.

En revanche, dans les deux pays du Sahel, l'âge au premier mariage des femmes n'a pas bougé depuis les années quatre-vingt alors qu'il semble avoir légèrement augmenté auparavant. Comme dans les années 1960 et 1970, le Mali<sup>7</sup> et le Burkina Faso continuent ainsi à se distinguer des pays côtiers par un calendrier d'entrée en union bien plus précoce : l'âge moyen à la première union y est de l'ordre de 18 ans contre 21 ans dans les pays côtiers.

Pour l'instant, le célibat définitif ne s'est développé dans aucun des pays examinés. Le recul de la primo-nuptialité féminine est limité à un report des unions (annexe).

#### *b. Du côté des hommes : une tendance incertaine*

L'évolution de l'âge au premier mariage des hommes est beaucoup plus mitigée que celui des femmes et d'une ampleur modeste (figure 6 et annexe).

<sup>7</sup> Pour le Mali, il est prudent de négliger les indicateurs issus de l'EDS de 1987 qui, n'ayant aucune cohérence avec les autres opérations, sont peu crédibles. Il est vraisemblable que la faible proportion de femmes célibataires enregistrées (25 % à 15-19 ans contre 56 % d'après le recensement réalisé la même année) tient en fait à une mauvaise compréhension des critères d'éligibilité de la part des enquêteurs qui ont apparemment sélectionné les femmes mariées.

En Afrique du Nord, le calendrier d'entrée en union des hommes recule, mais deux fois plus faiblement que celui des femmes conduisant ainsi à un net rétrécissement de l'écart d'âges au mariage entre les sexes. La différence entre les moyennes est passée de 7,2 à 2,2 ans en Tunisie entre 1966 et 1994, de 7,6 à 4,9 ans au Maroc entre 1960 et 1982 (figure 7).

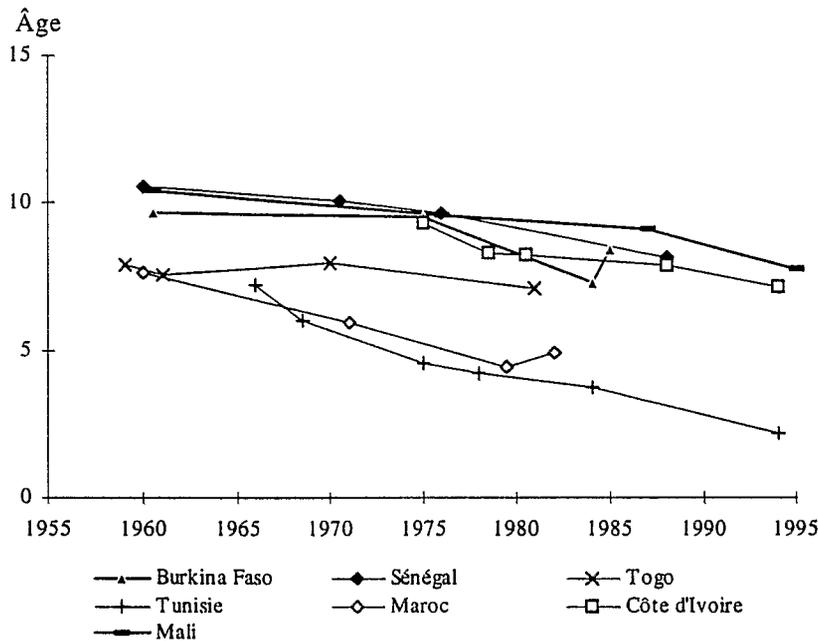


Figure 7

Écart d'âges au premier mariage entre les sexes. Burkina Faso, Mali, Togo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie. (âge moyen au premier mariage de l'homme - âge moyen au premier mariage de la femme)

Parmi les pays sub-sahariens, seule la Côte d'Ivoire présente une légère tendance au report des premières unions masculines, cela depuis les années quatre-vingt. Ailleurs l'évolution est incertaine. Les calendriers d'entrée en union des deux sexes tendent ainsi à se rapprocher au Mali (0,8 an en valeur décennale), au Sénégal (0,9 an) et en Côte d'Ivoire (1,1 an). L'écart entre les âges moyens au premier mariage des hommes et des femmes dans ces pays subsahariens reste cependant sans commune mesure avec ceux de l'Afrique du Nord (de l'ordre de 7-8 ans contre moins de 5 ans).

### c. La durée de vie féconde passée en union : une évolution déterminée par celle du célibat

Outre le recul de l'âge au premier mariage des femmes, un autre phénomène pourrait provoquer une transition malthusienne : la diminution de la nuptialité des femmes non célibataires. En effet, une augmentation des ruptures d'union ou une diminution (ou un report) des remariages pourraient provoquer un développement de la durée de vie féconde passée hors union. Pour tester cette hypothèse, on a calculé la proportion de la durée de vie féconde passée dans les différentes situations matrimoniales d'après les répartitions observées aux différentes opérations de collecte (tableau 2).

Tableau 2  
**Proportion (%) de la durée de vie féconde (15-49 ans) passée par les femmes dans chaque état matrimonial. Burkina Faso, Mali, Togo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie.**

Pays et opération	Pourcentage du temps passé en célibat	Pourcentage du temps passé en mariage	Pourcentage du temps passé en veuvage	Pourcentage du temps passé en divorce	Total
<b>Maroc</b>					
rec 60	8	78	10	4	100
rec 71	3	94	2	1	100
enq 79/80	20	72	5	4	100
rec 82	21	70	5	4	100
enq 87	27	66	4	3	100
enq 92	29	64	3	4	100
enq 95	33	61	3	4	100
<b>Tunisie</b>					
rec 66	18	76	5	1	100
enq 69	18	76	5	1	100
rec 75	23	72	4	1	100
rec 84	28	68	3	1	100
enq 88	31	66	2	1	100
rec 94	34	62	2	2	100
<b>Mali</b>					
rec 76	4	87	7	1	100
rec 87	10	82	6	2	100
rec 87	12	83	4	1	100
enq 87	4	92	2	2	100
enq 95/96	10	87	2	1	100
<b>Togo</b>					
rec 58/60	13	79	4	4	100
enq 61	8	85	5	2	100
rec 70	11	82	5	2	100
rec 81	13	78	6	3	100
enq 88	15	78	2	4	100
<b>Burkina Faso</b>					
enq 60/61	6	89	5	1	100
rec 75	9	86	4	0	100
enq 84	11	84	4	1	100
rec 85	11	84	4	1	100
enq 93	9	87	2	1	100
<b>Côte d'Ivoire</b>					
rec 75	15	77	4	3	100
enq 78/79	12	80	4	4	100
rec 88	17	76	4	3	100
enq 94	18	71	4	7	100
<b>Sénégal</b>					
enq 60	7	85	4	4	100
enq 70/71	11	83	3	3	100
rec 76	13	82	3	3	100
enq 78	9	87	1	3	100
enq 86	13	82	2	4	100
rec 88	16	76	4	4	100
enq 92/93	17	77	1	4	100

Le temps passé en état de divorce n'a pas augmenté et, à une exception près, il ne représente jamais plus de 5 % de la durée de vie féconde. Le temps consacré au veuvage est à peine plus important et, du fait de la baisse de la mortalité, il a plutôt tendance à diminuer. Le célibat reste le principal facteur restrictif de la durée de vie féconde passée en union. Aux dates les plus récentes, celle-ci représente entre 70 % et 80 % des 35 années de vie féconde dans les pays au sud du Sahara et environ 60 % au Maroc et en Tunisie. On obtient des chiffres du même ordre, mais homogènes sur les sept pays (70 à 80 %), si l'on s'intéresse à la vie des hommes entre 20 et 60 ans (tableau 3). Le temps passé sans épouse apparaît plus marginal encore que pour les femmes, de l'ordre de 2 % au plus pour le veuvage et de 5 % au plus pour le divorce.

L'âge au premier mariage est donc bel et bien le déterminant des changements dans la durée de vie passée en union, pour les hommes comme pour les femmes.

## **2. Recul de la nuptialité et baisse de la fécondité**

Le recul du calendrier d'entrée en union des femmes s'accompagne-t-il d'une baisse consécutrice de la fécondité ? Pour que ce mécanisme de la "transition malthusienne" opère, il faut que le mariage reste le cadre quasi-exclusif de la procréation autrement dit que les naissances pré-conjugales ne viennent pas compenser le "bénéfice" de la diminution de la durée de vie en union.

Les sociétés africaines ont des positions très variables à l'égard de la sexualité des jeunes gens et des naissances préconjugales. Certaines sont répressives, d'autres manifestent une grande tolérance vis à vis des grossesses pré-conjugales quand elles ne les encouragent pas (Locoh, 1996). Ces différences "traditionnelles" sont probablement les principaux déterminants des différences entre pays dans l'articulation des calendriers de la première naissance, du premier mariage et des premiers rapports sexuels (figure 8 et tableau 4). Les pays côtiers méridionaux (Côte d'Ivoire, Togo et Sénégal) se distinguent à cet égard par la proximité des calendriers de primonuptialité et de primofécondité, probablement associée à une sexualité précoce. En Côte d'Ivoire, d'après les indicateurs du moment, la première naissance intervient d'ailleurs avant le mariage. En revanche dans les pays islamisés du Sahel et surtout ceux du Maghreb, il existe un décalage entre la première union et la naissance du premier enfant (tableau 4, figures 8 et 9).

**Tableau 3**  
**Proportion (%) de la durée de vie entre 20 et 59 ans passée par les hommes dans chaque état matrimonial. Burkina Faso, Mali, Togo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie.**

Pays et opération	Pourcentage du temps passé en célibat	Pourcentage du temps passé en mariage	Pourcentage du temps passé en veuvage	Pourcentage du temps passé en divorce	Total
<b>Maroc</b>					
rec 60	15	82	2	2	100
rec 71	16	81	1	2	100
enq 79/80	16	82	1	1	100
rec 82	20	78	1	2	100
<b>Tunisie</b>					
rec 66	25	73	1	1	100
enq 68/69	19	78	2	1	100
rec 75	20	78	1	1	100
rec 84	22	77	1	0	100
rec 94	28	72	0	1	100
<b>Mali</b>					
enq 60/61	17	78	3	1	100
rec 76	22	76	2	1	100
rec 87	22	76	1	1	100
enq 87	16	83	0	1	100
enq95/96	16	82	1	1	100
<b>Togo</b>					
rec 58/60	21	73	2	4	100
enq 61	15	79	2	5	100
rec 70	19	76	2	3	100
rec 81	20	76	2	2	100
<b>Burkina Faso</b>					
enq 60/61	18	76	3	2	100
rec 75	23	74	2	1	100
enq 84	18	79	2	2	100
rec 85	21	77	1	1	100
<b>Côte d'Ivoire</b>					
rec 75	28	68	2	2	100
enq 78/79	22	72	2	4	100
rec 88	26	71	1	2	100
enq 94	21	74	0	5	100
<b>Sénégal</b>					
enq 60	22	74	1	3	100
enq 70/71	24	72	1	3	100
rec 76	26	72	1	2	100
rec 88	24	72	1	3	100

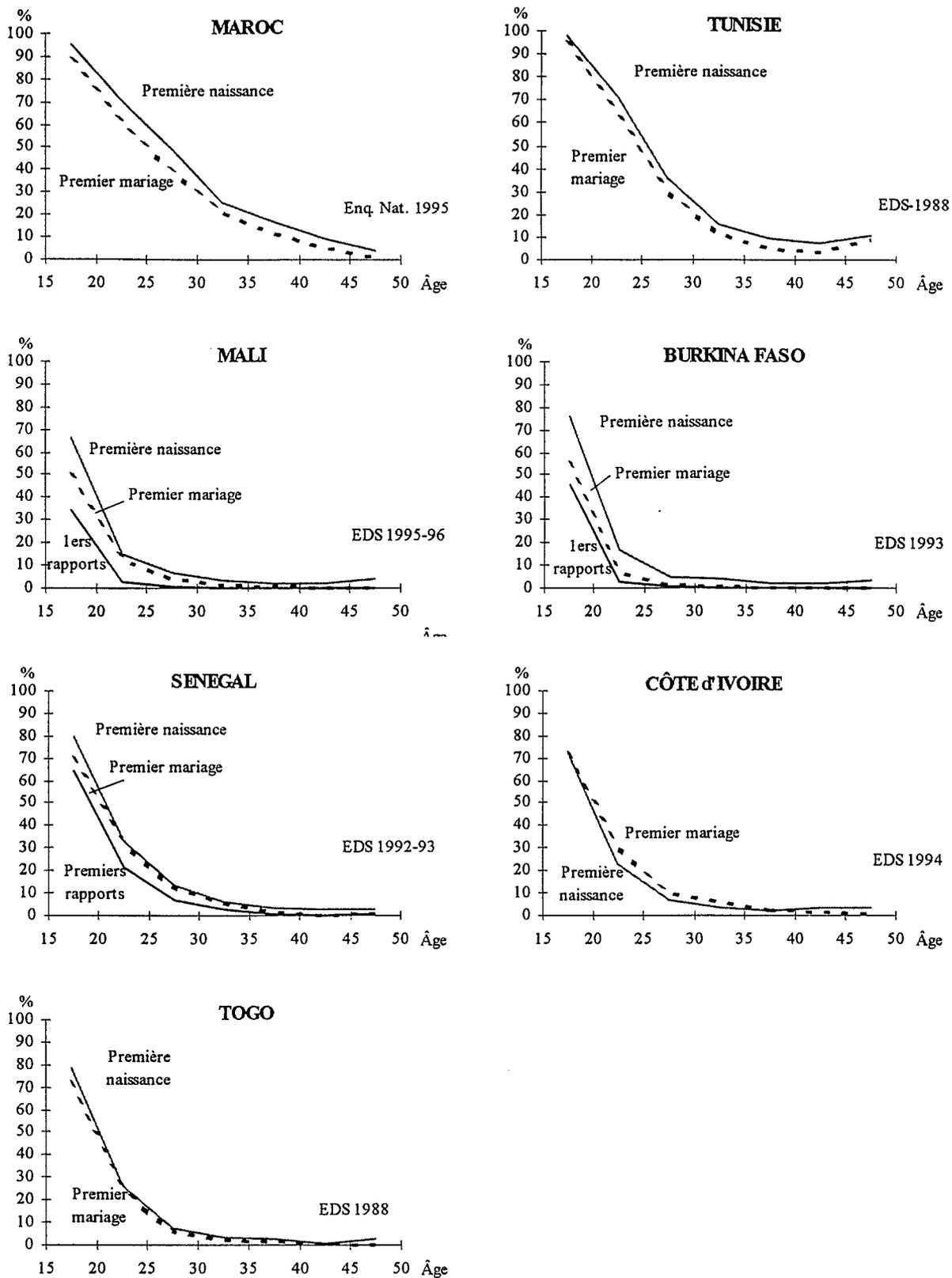


Figure 8

Proportion de femmes n'ayant pas encore conclu de mariage, n'ayant pas encore eu de naissance et n'ayant pas encore eu de rapports sexuels, selon l'âge et les données du moment de la dernière enquête. Maroc, Tunisie, Mali, Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire et Togo.

**Tableau 4**  
**Âge moyen aux premiers rapports sexuels, au premier mariage et à la première naissance d'après les données du moment. Maroc, Tunisie, Mali, Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire et Togo.**

Pays et opération	Âge moyen		
	aux premiers rapports sexuels	au premier mariage	à la première naissance
<b>Maroc</b>			
Enquête nationale 1987	-	24,0	25,0
Enquête nationale 1992	-	24,9	26,3
Enquête nationale 1995	-	26,2	27,7
<b>Tunisie</b>			
EDS 1988	-	23,6	24,7
<b>Mali</b>			
EDS 1987	-	(16,2)	18,5
EDS 1995-96	16,7	18,3	18,7
<b>Burkina Faso</b>			
EDS 1993	17,3	18,0	19,4
<b>Sénégal</b>			
EDS 1986	-	19,3	19,7
EDS 1992/93	19,6	20,8	21,3
<b>Côte d'Ivoire</b>			
EDS 1994	-	20,9	19,5
<b>Togo</b>			
EDS 1988	-	20,3	20,2
Notes :			
Les âges moyens ont été calculés en considérant que l'événement (premier mariage, première naissance, premiers rapports sexuels) est vécu à partir de 12 ans et en assimilant la proportion d'individus ne l'ayant pas encore vécu à 45-49 ans à la fréquence de ceux qui ne le vivront jamais. Par ailleurs on a raisonné en considérant une répartition uniforme des événements au cours des classes d'âges.			

Si l'on en croit les données rétrospectives collectées par les différentes enquêtes, la relation entre l'évolution de la nuptialité et celle de la fécondité paraît généralement bien assurée, à la fois du point de vue du calendrier de la première naissance (figure 9) et de l'intensité de la fécondité aux jeunes âges (figure 10).

La Tunisie et le Maroc se distinguent une fois encore par le caractère exemplaire des évolutions. Les différentes enquêtes convergent pour signifier une augmentation continue de l'âge à la première naissance et une diminution de la fécondité avant 25 ans à mesure que l'âge au mariage des femmes s'élève.

Le Sénégal présente, avec une moindre ampleur, le même schéma d'évolution.

En revanche si la correspondance entre les trois indicateurs s'observe bien dans les autres pays sub-sahariens, c'est au titre d'une relative stabilité. Ainsi le Mali et le Burkina, où l'augmentation de l'âge au premier mariage apparaît plus incertaine, n'ont pas connu de hausse de l'âge à la première naissance ni de baisse assurée de la fécondité à 15-19 et 20-24 ans (au Mali, la tendance de la fécondité aurait plutôt été à la hausse). On peut rapprocher le Togo de ces deux pays en attendant qu'une enquête plus récente vienne confirmer les apparents débuts d'évolution.

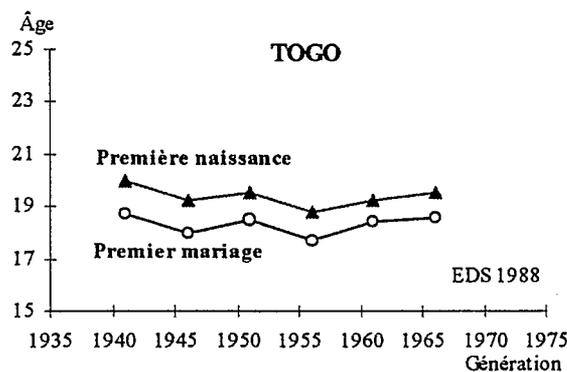
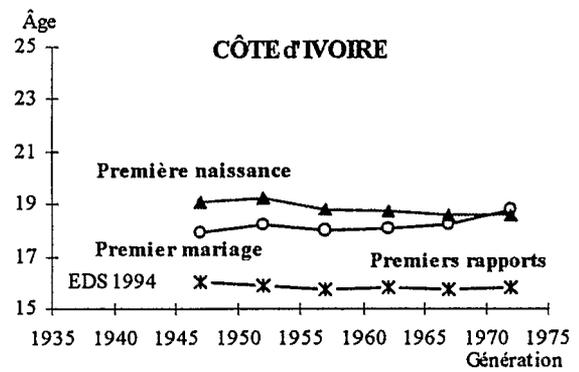
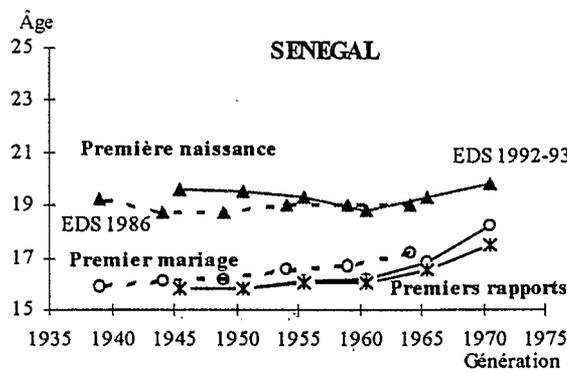
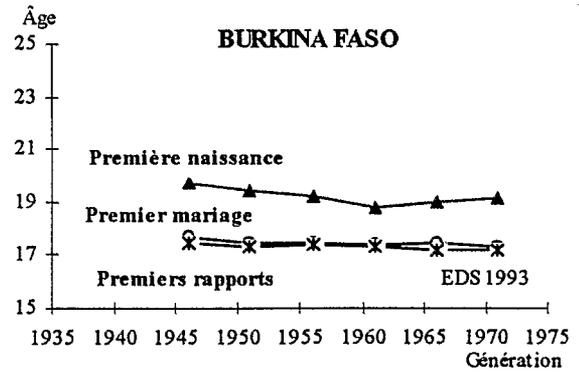
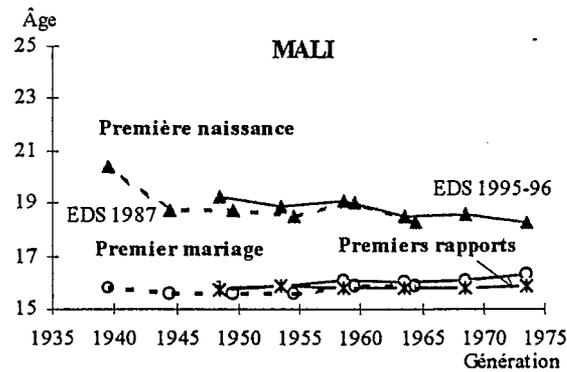
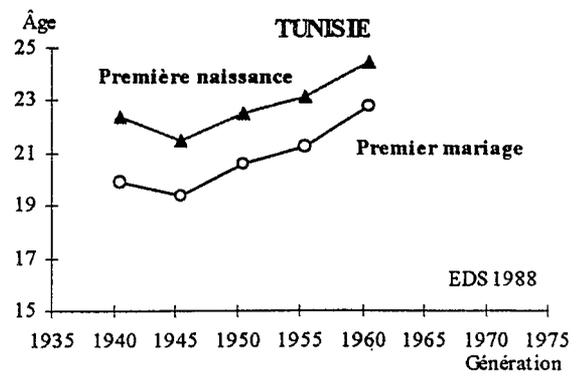
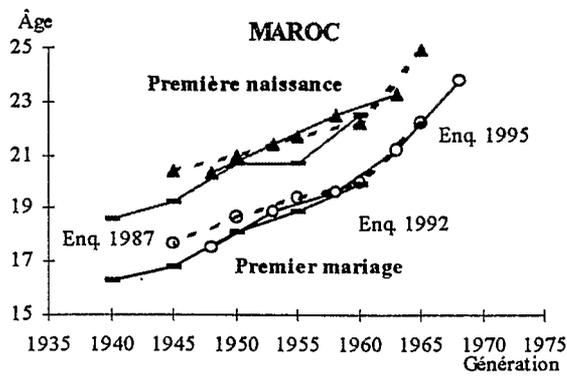


Figure 9

Évolution de l'âge médian des femmes aux premiers rapports sexuels, au premier mariage et à la première naissance d'après les données rétrospectives des enquêtes. Maroc, Tunisie, Mali, Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire et Togo. (Indicateurs publiés dans les rapports nationaux)

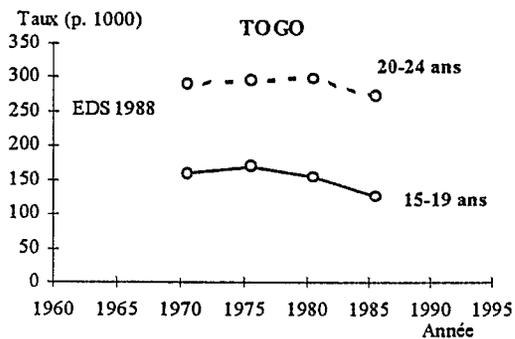
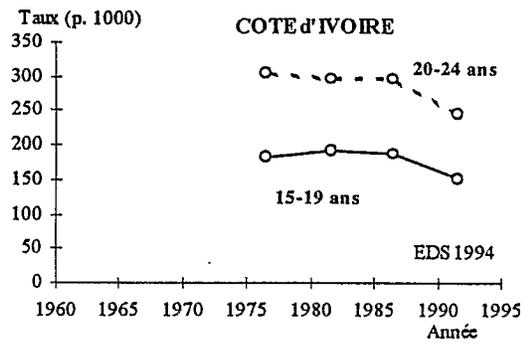
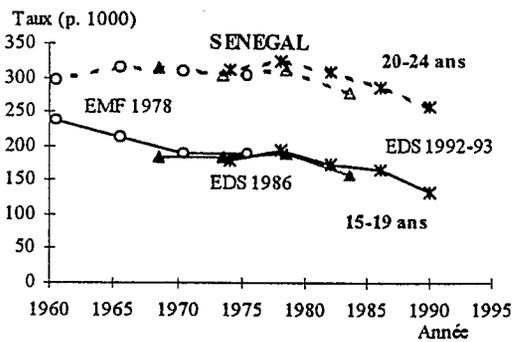
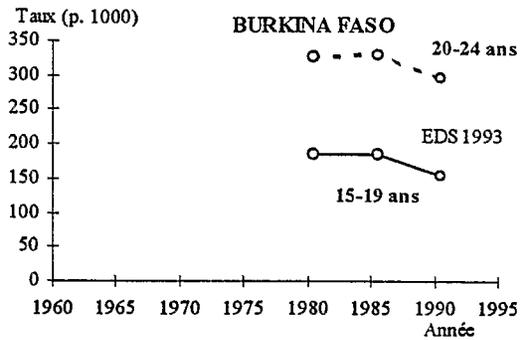
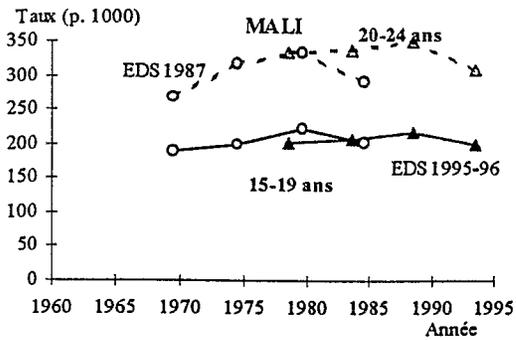
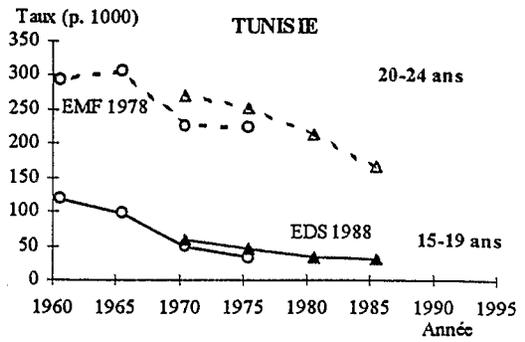
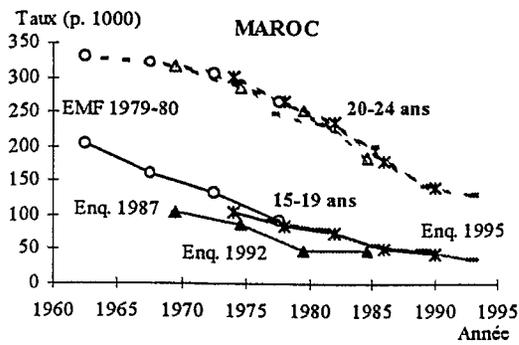


Figure 10  
Taux de fécondité à 15-19 ans et 20-24 ans, d'après les enquêtes rétrospectives. Maroc, Tunisie, Mali, Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire et Togo.

La Côte d'Ivoire est en définitive le seul pays qui déroge au système de correspondance attendu : le recul de la nuptialité s'y conjugue avec une relative stabilité de la primofécondité et un début de baisse de la fécondité. C'est probablement tout à la fois le relâchement des contrôles sociaux et un début de diffusion de la pratique contraceptive qui expliquent cette conjonction de tendances.

## **Conclusion**

Rapide et partielle, cette première analyse des données réunies sur l'Afrique révèle cependant des changements dans les pratiques de nuptialité. L'âge au premier mariage des femmes recule, l'écart d'âges au premier mariage entre sexes tend à se resserrer, les schémas régionaux s'estompent. Une transition de la nuptialité, déterminée par la prolongation de la période de célibat des femmes, semble bel et bien engagée sur le continent. L'évolution de la primonuptialité est en revanche plus incertaine du côté des hommes.

L'ampleur du changement est cependant très variable comme l'illustre une analyse plus détaillée sur une sélection de sept pays de la partie ouest de l'Afrique : exemplaire dans les pays d'Afrique du Nord, l'évolution de la nuptialité est plus modeste dans les pays côtiers et encore très discrète dans le Sahel.

L'analyse de la relation entre recul de la primo-nuptialité et baisse de la fécondité montre que les débuts de la vie féconde restent très liés à l'entrée en union des femmes : le calendrier de la primo-fécondité et la fécondité avant 25 ans suivent les mêmes tendances que l'âge au premier mariage. La Côte d'Ivoire est le seul des sept pays à faire exception : la primofécondité (plutôt stable) se déconnecte de la primo-nuptialité (qui recule), au point de présenter un calendrier plus jeune que cette dernière sur la période récente.

Ces résultats méritent cependant d'être confirmés et complétés à la fois par une analyse plus systématique à l'échelle du continent et par des analyses plus approfondies au niveau des pays. Cela d'autant plus que les changements qui se dessinent ne relèvent pas seulement des mécanismes de régulation de la fécondité mais évoquent aussi une évolution des relations conjugales.

## Références bibliographiques

- ADLAKHA A., AYAD M. et KUMAR S., 1991, "The role of nuptiality in fertility decline : a comparative analysis", in : *Demographic and Health Surveys World Conference*, volume II, session 4A, Washington, August 5-7, 1991. p. 947-964.
- CHESNAIS J.C., 1986, *La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques*, Travaux et documents, Cahier N°113, INED, PUF, 580 pages.
- COALE A.J., 1967, "Factors associated with the development of low fertility : an historic summary", in : *World Population Conference, 1965. Volume II : Fertility, Family Planning, Mortality*, United Nations, pp. 205-209.
- COHEN B., 1996, "Niveaux, différences et tendances de la fécondité", in : Karen FOOTE *et al.* (éds.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p. 9-70 -Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).
- COSIO-ZAVALA Maria, 1994, "Singularité et modalités des transitions de la fécondité en Amérique Latine"; Communication aux Vèmes Journées Démographiques de l'ORSTOM, Paris, 28-30 septembre 1994, 18p. (à paraître)
- DYSON T. et M. MURPHY, 1985, "The onset of fertility transition", *Population and development review*, vol. 11, n°3, p. 399-440.
- GENDREAU F., GUBRY F., 1988, "La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques", in : *Congrès africain de la population. Dakar. 1988*, T.2, UIESP, pp. 5.1.1-5.1.18.
- LANDRY A., 1934, *La révolution démographique, études et essais sur les problèmes de la population*, Librairie du Recueil Sirey, 227 p.
- LESTHAEGHE R., KAUFMANN G., MEEKERS D., 1989, "The nuptiality regimes in Sub-Saharan Africa", in LESTHAEGHE R. (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, University of California Press, p. 238-337.
- LOCOH T., 1996, "Les facteurs de la formation des couples", in : *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques*, CEPED-DSD, Rome et Paris, p. 49-88 (Actes du Séminaire de Sienna 22-24 avril 1996, Volume 2)
- LOCOH T. et HERTRICH V. (éds.), 1994, *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, Liège, UIESP/Derouaux/Ordina Éditions, 308 p.
- LOCOH T. et MAKDESSI Y., 1996, *Politiques de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne*, Les Dossiers du CEPED n°44, Paris, 40 p.
- NATIONS UNIES, 1989, *Les effets des variables de nuptialité sur la fécondité dans quelques pays africains*, Commission Economique pour l'Afrique-Nations Unies, Addis-Abeba, Novembre 1989.

- ROSETO-BIXBY L., 1990, Nuptiality trends and fertility transition in Latin America, 22 p. (Contributed paper to the IUSSP seminar on "Fertility transition in Latin America", Buenos Aires, 3-6 April 1990).
- TABUTIN D., 1995, "Un demi-siècle de transitions démographiques dans le Sud", in : D. Tabutin *et al.* (éds.), *Transitions démographiques et sociétés*. p. 33-70. – Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, Académia/L'Harmattan, 691 p. (Chaire Quêtelet 1992).
- UNITED NATIONS, 1986, *Nuptiality : selected findings from the World Fertility Survey data*, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, New York.
- UNITED NATIONS, 1988, *First marriage : patterns and determinants*, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, New York.
- UNITED NATIONS, 1990, *Patterns of first marriage : timing and prevalence*, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, New York.
- VAN DE WALLE E., 1968, "Marriage in african censuses and inquiries", in : Brass *et al.*, *The demography of tropical Africa*, Princeton University Press, p. 183-238.
- VAN DE WALLE E., 1969, "Demographic aspects of marriage in tropical Africa", in : *Actes du congrès international de la population de Londres 1969*, UIESP, Liège, Vol. III, p. 2167-2179.
- VAN DE WALLE E., 1996, "L'âge au mariage : tendances récentes", in : Foote Karen A., Hill Kenneth H. et Martin Linda G. (édité par), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, Travaux et documents, INED-PUF.
- VAN DE WALLE E. et FOSTER A. D, 1990, *Fertility decline in Africa, Assessment and prospects*, The World Bank, World Bank technical paper number 125, Africa technical department series, Washington, June 1990.
- VAN DE WALLE E., KEKOVOLE J., 1984 - *The recent evolution of African marriage and polygyny*. Paper presented at the annual meeting of the Population Association of America, Minneapolis, Minn.
- VIMARD P., 1995 - *Vers une approche comparative des modèles de transition de la fécondité dans les pays en développement* ; Note provisoire, Journée scientifique du 27 septembre 1995, Orstom, Paris, 17 p.
- WESTOFF C.F., 1992, *Age at marriage, age at first birth and fertility in Africa*, World Bank Technical Paper Number 169, 22 pages + Figures.

## ANNEXE

**Sélection de 7 pays. Indicateurs de primo-nuptialité des femmes**

Pays et opération	Proportion de célibataires à 15-19 ans	Proportion de célibataires à 20-24 ans	Proportion de célibataires à 45-49 ans	Âge moyen au premier mariage	Âge médian au premier mariage
<b>Sénégal</b>					
Enquête 1960	37	10	0	17.3	16.6
Enquête 1970/71	57	15	0.2	18.6	18.3
Recensement 1976	55	21	2	18.9	18.2
EMF 1978	41	14	0.4	17.7	16.7
EDS 1986	57	23	ε	19.3	18.5
Recensement 1988	57	30	1.8	20.0	18.8
EDS 1992/93	71	32	0.8	20.8	20.2
<b>Côte d'Ivoire</b>					
Recensement 1975	50	19	5	18.4	17.6
EPR 1978/79	46	17	2	18.5	17.1
EMF 1980/81	51	18	1	18.8	17.7
Recensement 1988	58	24	4	19.6	18.7
EDS 1994	72	30	1	20.9	20.2
<b>Burkina Faso</b>					
Enquête 1960/61	34	3	1	16.6	16.3
Recensement 1975	46	7	2	17.4	17.1
Enquête 1984 (non représentative)	55	14	1	18.4	18.1
Recensement 1985	55	10	1	18.3	18.1
EDS 1993	55	6	0	18.0	18.1
<b>Togo</b>					
Recensement 1958/60	64	16	2	18.9	18.9
Enquête 1961	47	18	1	18.0	17.2
Recensement 1970	53	11	2	18.0	17.9
Recensement 1981	57	18	3	18.5	18.4
EDS 1988	73	24	0	20.3	19.8
<b>Mali</b>					
Enquête 1960/61	21	3	1	15.9	16.2
Recensement 1976	49	12	2	18.0	17.4
Recensement 1987	56	17	1	18.8	18.3
EDS 1987	25	2	0	16.2	15.7
EDS 1995-96	50	12	0	18.3	17.5
<b>Tunisie</b>					
Recensement 1966	81	27	2	20.8	20.4
Enquête 1968/69	79	26	2	20.6	20.2
Recensement 1975	89	45	2	22.5	22.0
EMF 1978	95	56	1	23.8	23.4
Recensement 1984	93	59	2	24.3	23.8
EDS 1988	96	64	3 *	24.8	24.6
Recensement 1994	98	81	3	28.0	27.1
<b>Maroc</b>					
Recensement 1960	41	6	1	17.2	16.7
Recensement 1971	70	20	2	19.4	19.5
EMF 1979/80	79	37	1	21.5	20.9
Recensement 1982	81	40	1	22.2	21.3
Enquête nationale 1987	87	55	1	23.9	23.4
Enquête nationale 1992	88	56	0	24.9	23.9
Enquête nationale 1995	90	60	1	26.2	25.0

Notes :

- \* : Célibataires à 40-44 ans.

- Les âges moyens ont été calculés en considérant qu'il n'y avait pas de mariage avant 12 ans pour les femmes, avant 15 ans pour les hommes, et que les célibataires à 45-49 ans étaient des célibataires définitifs.

- L'âge médian au premier mariage, tel qu'il a été calculé ici, correspond à l'âge auquel la moitié de la génération est mariée.

**Sélection de sept pays**  
**Indicateurs de primo-nuptialité des hommes**

Pays et opération	Proportion de célibataires à 20-24 ans	Proportion de célibataires à 25-29 ans	Proportion de célibataires à 45-49 ans	Âge moyen au premier mariage	Âge médian au premier mariage
<b>Sénégal</b>					
Enquête 1960	85	48	3	27.9	27.2
Enquête 1970/71	90	56	3	28.7	28.4
Recensement 1976	88	56	6	28.6	28.5
Recensement 1988	83	52	5	28.2	27.9
<b>Côte d'Ivoire</b>					
Recensement 1975	79	52	11	27.7	27.9
EPR 1978/79	75	44	6	26.9	26.5
EMF 1980/81	78	44	6	27.1	26.6
Recensement 1988	80	51	9	27.5	27.6
EDS 1994	81	51	2	28.0	27.6
<b>Burkina Faso</b>					
Enquête 1960/61	69	38	3	26.3	25.6
Recensement 1975	75	45	7	27.0	26.6
Enquête 1984 (non représentative)	71	34	3	25.8	25.3
Recensement 1985	76	41	5	26.7	26.3
<b>Togo</b>					
Recensement 1958/60	79	40	5	26.8	26.2
Enquête 1961	63	37	3	25.6	24.4
Recensement 1970	74	35	5	26.0	25.6
Recensement 1981	73	34	6	25.6	25.4
<b>Mali</b>					
Enquête 1960/61	78	37	2	26.4	25.9
Recensement 1976	83	48	3	27.6	27.2
Recensement 1987	85	52	3	28.0	27.8
EDS 1987	81	35	0	26.3	25.9
EDS 1995/96	71	32	0	26.1	25.2
<b>Tunisie</b>					
Recensement 1966	89	51	6	28.0	27.7
Enquête 1968/69	82	37	3	26.6	26.1
Recensement 1975	86	43	3	27.1	26.7
EMF 1978	91	51	1	28.0	27.7
Recensement 1984	91	52	3	28.1	27.8
Recensement 1994	96	71	3	30.2	30.1
<b>Maroc</b>					
Recensement 1960	59	30	3	24.8	24.0
Recensement 1971	71	29	3	25.3	25.0
EMF 1979/80	72	37	1	26.0	25.6
Recensement 1982	81	45	2	27.1	26.8

Notes :

- Les âges moyens ont été calculés en considérant qu'il n'y avait pas de mariage avant 12 ans pour les femmes, avant 15 ans pour les hommes, et que les célibataires à 45-49 ans étaient des célibataires définitifs.
- L'âge médian au premier mariage, tel qu'il a été calculé ici, correspond à l'âge auquel la moitié de la génération est mariée.